

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2656

2 novembre 2011

SOMMAIRE

AZ Electronic Materials Group S.à r.l. ..	127471	Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l.	127470
AZ Electronic Materials S.A.	127480	RLT S.A.	127469
Coviva Lux	127467	Rossel France S.A.	127470
Editions PCE S.e.n.c.	127487	Rossel France S.A.	127471
Enertec S.à r.l.	127472	S.A. HENKEL BELGIUM, succursale de Luxembourg	127471
Ferteco Europa S.à r.l.	127488	Sata Holding S.A.	127471
Health Alternative Strategy, HAS	127482	SEB 9 - SICAV - FIS	127472
HRE Investment Holdings FSO S.à r.l. ..	127449	SEB Global Invest 15 - SICAV - FIS	127472
Ibiscom S.à r.l.	127472	Serimnir Fund	127463
Ingram Micro Luxembourg	127462	Simandir S.A.	127472
Ingram Micro Luxembourg	127486	Socolux S.A.	127454
Institut pour le droit européen de la circulation	127473	SOF International Hotel Holdings S.à r.l.	127473
Living Space S.A.	127482	SOF International Hotel S.à r.l.	127480
Maag Pump Systems S.à r.l.	127455	Sogesco S.A.	127481
Melusine Investissements S.A.	127462	Star Immo	127481
Naiades Capital	127470	Stofan	127481
Paradisi Holding S.à r.l.	127481	Sudcal S.A.	127485
PBW II Real Estate S.A.	127463	Swan Investment Company	127481
Presidential Real Estate Development Holdings	127462	Swisstar S.A.	127485
Prim Couture S.à r.l.	127462	TALIX International	127486
Priviga S.A.	127468	Tamia S.A.	127486
Priviga S.A.	127468	Tamia S.A.	127486
Priviga S.A.	127468	Tek Investment Holding S.A.	127469
Pronuphar S.A.	127467	T.E.R. Lux S.à r.l.	127468
Raiffeisen Re S.A.	127488	T - Gestion S.A.	127485
Raimond Luxembourg S.A.	127469	T.H. C O Jeux Automatiques S.à r.l.	127486
Raimond Luxembourg S.A.	127469	Tiger Investment S.A.	127487
Randstad Group Luxembourg S.à r.l. ..	127462	TM Dairy (UK Holding) S.à r.l.	127442
Randstad Luxembourg North America S.à r.l.	127469	Transports Rossi SA	127487
Reckitt Benckiser Investments (N°7), S.à r.l.	127470	Unikom Sàrl	127487
Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l.	127470	VAC Luxembourg S.à r.l.	127487
		Victaulic Holding Luxembourg S.à r.l.	127485

TM Dairy (UK Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.373.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the sixth of September.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Theo Müller, born on 29 January 1940 in Aretsried / Fischach, residing at Holzwiesstrasse 49, CH 8703 Erlenbach, Schweiz,

here represented by Frédéric Pilorget, lawyer, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Zürich on 31 August 2011.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "TM Dairy (UK Holding) S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights and real estate, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may not establish branches or permanent establishments outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 19,999.98 (nineteen thousand nine hundred and ninety-nine Euro and ninety-eight Cents) represented by 1,999,998 (one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves or funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in all circumstances in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in the case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may subdelegate his or their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers may appoint a person professionally residing in Luxembourg, either a manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerning the daily management and affairs of the Company. Within the scope of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with this paragraph.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (email), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of

managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any managers attending the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Theo Müller, prenamed:	1,999,998 shares
Total:	1,999,998 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 19,999.98 (nineteen thousand nine hundred and ninety-nine Euro and ninety-eight Cents) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 3. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Heiner Kamps, born on 24 May 1955 in Bocholt / Borken, Germany, professionally residing at 2b, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg;

Theo Müller jun., born on 29 May 1973 in Schwabmünchen, Germany, professionally residing at 2b, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg; and

Stefan Müller, born on 1 July 1967 in Fahrenzhausen, Germany, professionally residing at 2b, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

2. The registered office is established at 2b, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahr zweitausendelf, am sechsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Theo Müller, geboren am 29. Januar 1940 in Aretsried / Fischach, wohnhaft in Holzwisstrasse 49, CH 8703 Erlenbach, Schweiz, vertreten durch Frédéric Pilorget, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in 33, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Zürich, am 31. August 2011.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

In seiner oben angegebenen Eigenschaft ersucht der Erschienene den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Name. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung "TM Dairy (UK Holding) S.à r.l." (die Gesellschaft).

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Aktivitäten die direkt oder indirekt mit dem Erwerb von Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, in welcher Form auch immer diese gegründet sein mögen, zusammenhängen, sowie die Verwaltung, Geschäftsleitung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Vermögenswerten jeglicher Herkunft zusammengestellten Portfolios verwenden, zum Erwerb von Vermögensgegenständen jeglicher Art, zur Investition in solche Vermögenswerte und zu deren Verkauf, seien diese materieller oder immaterieller, beweglicher oder unbeweglicher Natur, insbesondere, Wertpapierportfolios jeglicher Herkunft. Sie kann ihre Mittel einsetzen, um sich an der Gründung, dem Erwerb, der Entwicklung und Kontrolle jeglichen Unternehmens zu beteiligen, um Wertpapiere und geistiges Eigentum und Immobilien durch Einlage, Zeichnung oder im Wege einer Kaufoption zu erwerben, durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Weise darüber zu verfügen und sie weiterzuentwickeln. Die Gesellschaft kann Lizenzen vergeben und Rechte an geistigem Eigentum übertragen.

Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite jeder Art beschaffen, nicht jedoch öffentliche Anleihen begeben. Sie darf allein im Wege der nicht öffentlichen Ausgabe Emissionen, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine sowie jede Art von Namenspapieren begeben. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwes-tergesellschaften vergeben, dies auch dann, wenn sie entsprechende Mittel durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

Die Gesellschaft darf Dritten Garantien und Sicherheiten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und die Verpflichtungen der Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, zu besichern; außerdem darf sie diese Gesellschaften unterstützen, indem sie sie unter anderem bei deren Verwaltung und Entwicklung sowie der Verwaltung und Entwicklung deren Portfolios unterstützt und

sie finanziell durch Kredite, Darlehen und Garantien absichert. Sie darf ihre Aktiva ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jede andere Art und Weise besichern.

Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Art, die Rechte an beweglichen oder unbeweglichen Gegenständen betreffen, ausführen, soweit sie in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder ihrer Entwicklung förderlich sind.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrats verlegt werden.

Die Gesellschaft darf keine Zweigniederlassungen oder Betriebsstätten außerhalb des Großherzogtums Luxemburg errichten und unterhalten.

Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 19.999,98 (neunzehntausend neunhundert neunundneunzig Euro und achtundneunzig Cent), eingeteilt in 1.999.998 (eine Million neunhundert neunundneunzig tausend neunhundert achtundneunzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (ein Cent) pro Anteil.

Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit gemäß Artikel 15 dieser Satzung durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung geändert werden.

Art. 7. Gewinnbeteiligung. Jedem Anteil entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Anteile eines Alleingeschafters sind frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern kann die Übertragung von Anteilen auf Dritte im Wege eines Rechtsgeschäfts unter Lebenden nur mit Genehmigung durch die Gesellschafterversammlung erfolgen, wobei für eine solche Genehmigung eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern der Gesellschaft bedarf es einer solchen Genehmigung nicht.

Die Übertragung der Anteile an Dritte im Falle des Todes eines Geschafters bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln der überlebenden Geschafter.

In jedem Fall müssen die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das Gesetz von 1915) eingehalten werden.

Art. 10. Rückkauf von Anteilen. Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, soweit sie über genügend verfügbare Reserven verfügt.

Die Gesellschaft kann Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital nur auf Grund eines entsprechenden Beschlusses durch die Gesellschafterversammlung bzw. durch einen entsprechenden Alleingeschafterbeschluss zu den in dem zum Eigenanteilserwerb ermächtigenden Beschluss festgelegten Bedingungen erwerben oder veräußern. Derartige Beschlüsse unterliegen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der erforderlichen Mehrheit den in Artikel 15 der Satzung niedergelegten Voraussetzungen einer Satzungsänderung.

Art. 11. Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Zahlungsunfähigkeit oder Konkurs der Geschafter. Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt vom Tode, der Aberkennung der bürgerlichen Rechte, der Zahlungsunfähigkeit oder dem Geschafters. Dies gilt auch im Falle eines Alleingeschafters. Konkurs eines

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Wenn mehrere Geschäftsführer bestellt werden, bilden sie einen Geschäftsführerrat. Der (die) Geschäftsführer muss (müssen) kein(e) Geschafter sein. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch die Gesellschafterversammlung ernannt, abberufen und ersetzt, wobei eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit den Geschäftsführer, oder wenn mehrere Geschäftsführer bestellt wurden, jeden von ihnen ad nutum (ohne Angabe von Gründen) abberufen und ersetzen.

Der oder die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen, sofern die Regelungen dieses Artikels 12 beachtet werden.

Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern, der Geschäftsführerrat, ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugewiesen sind.

Wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat, wird sie durch die Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet; bei Mehrheit von Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier Geschäftsführer.

Der Geschäftsführer, oder, im Fall einer Mehrheit von Geschäftsführern, zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich, kann bzw. können seine/ihre Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad-hoc-Bevollmächtigte delegieren. Der Geschäftsführer, oder im Fall von mehreren Geschäftsführern, die jeweiligen Geschäftsführer, der (die) seine (ihre) Befugnisse delegiert (delegieren), legt (legen) die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des Bevollmächtigten (wenn das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung und alle anderen relevanten Bedingungen fest.

Der Geschäftsführer, oder, im Fall einer Mehrheit von Geschäftsführern, zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich, kann bzw. können eine Person, die in Luxemburg geschäftsansässig ist und die nicht Geschäftsführer der Gesellschaft sein muss, ermächtigen, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten und Belangen des Tagesgeschäfts der Gesellschaft zu vertreten. Im Rahmen des Tagesgeschäfts der Gesellschaft wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift der Person, die gemäß der Regelungen dieses Absatzes mit dem Tagesgeschäft betraut wurde, vertreten.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, werden die Beschlüsse des Geschäftsführerrates mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Wenn die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, können Beschlüsse nur gefasst werden und kann der Geschäftsführerrat nur handeln, wenn mehr als die Hälfte der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

Der Geschäftsführerrat darf einen Vorsitzenden auf Zeit für jede Sitzung des Geschäftsführerrates wählen. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde. Der Vorsitzende auf Zeit, sofern einer gewählt worden ist, wird von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gewählt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, muss jede Sitzung wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle von Dringlichkeit. Eine Sitzung des Geschäftsführerrates kann von jedem Geschäftsführer einzeln einberufen werden. Wenn alle Geschäftsführer, ob anwesend oder vertreten, in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des Geschäftsführerrates im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) teilnimmt, gilt als persönlich anwesend; eine solche über Fernkommunikationsmittel abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung von diesem, unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten, sofern diese ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch auf schriftlichen Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten, bestehen die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern des Geschäftsführerrates unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

Art. 13. Verbindlichkeiten des Geschäftsführers/der Geschäftsführer. Der/die Geschäftsführer (je nachdem) haftet/en nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

Art. 14. Generalversammlung der Gesellschafter. Eine jährliche Generalversammlung des Alleingeschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft abgehalten, oder an jedem anderen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes befindlichen Ort, der im Einberufungsschreiben angegeben wird.

Andere Versammlungen des Alleingeschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter können jederzeit an jedem beliebigen Ort abgehalten werden, der im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben wird.

Solange die Gesellschaft nicht mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat, dürfen Gesellschafterbeschlüsse schriftlich von allen Gesellschaftern gefasst werden, ohne dass es einer Generalversammlung bedarf. In diesem Fall, muss ein präziser Entwurf des Beschlusses oder der anzunehmenden Beschlüsse an jeden Gesellschafter geschickt werden, und jeder Gesellschafter gibt seine Stimme schriftlich ab (die Abstimmung kann durch Brief, Fax oder E-Mail erfolgen).

Art. 15. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit. Ein Alleingeschafter vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen. Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern werden gemeinsame Beschlüsse rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Änderungen der Satzung der Gesellschaft können, sofern das Gesetz von 1915 nichts anderes zulässt, jedoch nur durch eine Stimmenmehrheit von Gesellschaftern verabschiedet werden, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten; die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann nur einstimmig beschlossen werden.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Finanzberichte. Jedes Jahr zum 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern, vom Geschäftsführerrat, aufgestellt.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Gewinnverteilung - Rücklagen. Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Die Gesellschafterversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern die Geschäftsführer, kann bzw. können beschließen, Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 19. Auflösung - Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, die Gesellschafter sein können, durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt.

Art. 20. Aufsicht und Kontrolle. Gemäß Artikel 200 des Gesetzes von 1915 muss die Gesellschaft einen Wirtschaftsprüfer (commissaire) ernennen, wenn sie mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat. Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) muss ernannt werden, wenn die Befreiung nach Artikel 69 (2) des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handelsregister und die Buchführung von Gesellschaften keine Anwendung findet.

Art. 21. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

Theo Müller, oben genannt:	1.999.998 Anteile
Total:	1.999.998 Anteile

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 19.999,98 (neunzehntausend neunhundert neunundneunzig Euro und achtundneunzig Cent) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht; ein entsprechender Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar gegenüber erbracht.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2011.

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr EUR 1.200,-.

Hauptversammlung der Gesellschafter

Im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft hat der oben genannte Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital auf sich vereinigt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Geschäftsführerrat hat 3 Mitglieder. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden folgende Personen auf unbestimmte Zeit ernannt:

Heiner Kamps, geboren am 24. Mai 1955 in Bocholt / Borken, Deutschland, mit Geschäftsanschrift in 2b, rue Albert Borschette L-1246 Luxemburg;

Theo Müller jun., geboren am 29. Mai 1973 in Schwabmünchen, Deutschland, mit Geschäftsanschrift in 2b, rue Albert Borschette L-1246 Luxemburg; und

Stefan Müller, geboren am 1. Juli 1967 in Fahrenzhausen, Deutschland, mit Geschäftsanschrift in 2b, rue Albert Borschette L-1246 Luxemburg.

2. Der Sitz der Gesellschaft wird unter folgender Anschrift festgesetzt: 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Worüber die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden haben der Bevollmächtigte des Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Müller und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39799. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 14. September 2011.

Référence de publication: 2011128422/397.

(110147782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

HRE Investment Holdings FSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 143.775,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.651.

In the year two thousand and eight, on the second day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Butterfield Bank (Cayman) Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands having its registered office at Butterfield House, 68 Fort Street, P.O. Box 705 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, solely in its capacity as trustee of the FSO HRE AIV Trust, a trust established by Declaration of Trust dated May 13, 2008 under the laws of the Cayman Islands;

here represented by Caroline Apostol, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 1 July 2008, which proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HRE Investment Holdings FSO S.à r.l. (formerly HRE Investments Holdings S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 20 March 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1088 on 2 May 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 137651 (the "Company"). The articles of incorporation were last modified by a deed of Maître Henri Hellinckx on 2 May published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1519 on 19 June 2008.

The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing one million two hundred thousand (1,250,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each into:

- one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares,
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and
- one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares.

Following the above conversion of the existing and subscribed share capital, the Sole Shareholder now holds: one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-one thousand two hundred seventy-five euro (EUR 131,275) from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to an amount of one hundred forty three thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 143,775) through the issuance of:

- one million three hundred twelve thousand seven hundred fifty (1,312,750) class A shares,
 - one million three hundred twelve thousand seven hundred fifty (1,312,750) class B shares,
 - one million three hundred twelve thousand seven hundred fifty (1,312,750) class C shares,
 - one million three hundred twelve thousand seven hundred fifty (1,312,750) class D shares,
 - one million three hundred twelve thousand seven hundred fifty (1,312,750) class E shares,
 - one million three hundred twelve thousand seven hundred fifty (1,312,750) class F shares,
 - one million three hundred twelve thousand seven hundred fifty (1,312,750) class G shares,
 - one million three hundred twelve thousand seven hundred fifty (1,312,750) class H shares,
 - one million three hundred twelve thousand seven hundred fifty (1,312,750) class I shares, and
 - one million three hundred twelve thousand seven hundred fifty (1,312,750) class J shares,
- having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The newly issued class A shares through class J shares shall hereinafter collectively be referred to as the "New Shares".

Subscription and payment

The New Shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder represented as aforementioned.

The New Shares so subscribed have been paid up by a contribution in kind consisting in the conversion of an interest-free convertible loan agreement dated 1 July 2008 entered into by and between the Company as borrower and the Sole Shareholder as lender of a principal amount of one hundred thirty one thousand two hundred seventy-five Euro and fifteen cent (EUR 131,275.15). An amount of one hundred thirty-one thousand two hundred seventy-five euro (EUR 131,275) will be allocated to the share capital and an amount of fifteen cent (EUR 0.15) will be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise Ms. Lucinda Clifton-Bryant and/or Mr. Jacques de Patoul, acting individually, with full power, including the power of substitution, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned resolutions.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to add an additional paragraph to article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** (...) The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J)."

Fifth Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions. Article 6 shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred forty-three thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 143,775) represented by one million four hundred thirty-seven thousand seven hundred fifty (1,437,750) class A shares, one million four hundred thirty-seven thousand seven hundred fifty (1,437,750) class B shares, one million four hundred thirty-seven thousand seven hundred fifty (1,437,750) class C shares, one million four hundred thirty-seven thousand seven hundred fifty (1,437,750) class D shares, one million four hundred thirty-seven thousand seven hundred fifty (1,437,750) class E shares, one million four hundred thirty-seven thousand seven hundred fifty (1,437,750) class F shares, one million four hundred thirty-seven thousand seven hundred fifty (1,437,750) class G shares, one million four hundred thirty-seven thousand seven hundred fifty (1,437,750) class H shares, one million four hundred thirty-seven thousand seven hundred fifty (1,437,750) class I shares one million four hundred thirty-seven thousand seven hundred fifty (1,437,750) class J shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares, and the class J shares shall hereinafter together be referred to as the "Shares" and each a "Share".

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J)."

Sixth Resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new article 24 in the Company's articles of incorporation and to subsequently renumber the existing articles 24 and 25 as articles 25 and 26 respectively. The new article 24 shall now read as follows:

" **Art. 24.** In any year in which the general meeting of shareholders resolves to make any distribution to the shareholders, be it a dividend distribution, a distribution upon the occurrence of the liquidation of the Company or any other kind of distribution ("Allocations"), such Allocations shall be distributed as follows: the holders of the Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount which is to be determined as follows:

(a) each holder of class A shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class A share;

(b) each holder of class B shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class B share;

(c) each holder of class C shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class C share;

(d) each holder of class D shares shall be entitled to receive pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class D share;

(e) each holder of class E shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class E share;

(f) each holder of class F shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class F share;

(g) each holder of class G shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class G share;

(h) each holder of class H shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class H share;

(i) each holder of class I shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25 %) of the nominal value of a class I share; and

(j) the class J shares shall be entitled to receive all the remaining funds available for distribution as Allocations.

Should the shares of one class of the Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, then the next class of shares in reverse numeric order shall be entitled to receive the remainder of all funds available for distribution as Allocations."

Seventh Resolution

As a consequence of the creation of the new article 24, the Sole Shareholder resolves to amend the article 23 of the articles of incorporation of the Company which now reads as follows:

" **Art. 23.** (...) Interim Dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by Art. 24 below."

Eighth Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the last paragraph of the new article 25 (formerly article 24) of the articles of incorporation of the Company which now reads as follows:

" **Art. 25.** (...) The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the distribution mechanism as set out in Art. 24. above or to the sole shareholder, as the case may be."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3,600,-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Butterfield Bank (Cayman) Limited, une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Butterfield House, 68 Fort Street, P.O. Box 705 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, engagée uniquement en sa qualité de mandataire de FSO HRE AIV Trust, un trust constitué par une "Declaration of Trust" datée du 13 mai 2008, régi par les lois des Iles Caiman;

ici représentée par Caroline Apostol, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cette société est l'associée unique de HRE Investment Holdings FSO S.à r.l. (anciennement HRE Investments Holdings S.à r.l.) (l'"Associée Unique"), une société à responsabilité limitée, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence au Luxembourg, le 20 mars 2008, publié au Memorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1088 en date du 2 mai 2008, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137651 (ci-après la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 2 mai 2008 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1519, le 19 juin 2008.

L'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associée Unique décide de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune en:

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe A,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe B,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe C,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe D,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe E,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe F,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe G,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe H
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe I, et
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe J.

Suite à cette conversion des parts sociales existantes et souscrites, l'Associée Unique détient à ce jour cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de classe J.

Deuxième Résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société souscrit d'un montant de cent trente et un mille deux cent soixante quinze euros (EUR 131.275) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de cent quarante trois mille sept cent soixante quinze euros (EUR 143.775) par l'émission des nouvelles parts sociales suivantes:

- un million trois cent douze mille sept cent cinquante (1.312.750) nouvelles parts sociales de classe A,
- un million trois cent douze mille sept cent cinquante (1.312.750) nouvelles parts sociales de classe B,
- un million trois cent douze mille sept cent cinquante (1.312.750) nouvelles parts sociales de classe C,
- un million trois cent douze mille sept cent cinquante (1.312.750) nouvelles parts sociales de classe D,
- un million trois cent douze mille sept cent cinquante (1.312.750) nouvelles parts sociales de classe E,
- un million trois cent douze mille sept cent cinquante (1.312.750) nouvelles parts sociales de classe F,
- un million trois cent douze mille sept cent cinquante (1.312.750) nouvelles parts sociales de classe G,
- un million trois cent douze mille sept cent cinquante (1.312.750) nouvelles parts sociales de classe H,
- un million trois cent douze mille sept cent cinquante (1.312.750) nouvelles parts sociales de classe I, et

- un million trois cent douze mille sept cent cinquante (1.312.750) nouvelles parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Les nouvelles parts sociales émises comprenant les parts sociales de la classe A jusqu'à la classe J, toute classe confondue seront nommées ci-après les "Nouvelles Parts Sociales".

Souscription et paiement

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par l'Associée Unique représenté comme il est dit.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en la conversion d'un prêt convertible sans intérêt en date du 1 juillet 2008 conclu entre la Société en tant qu'emprunteur et l'Associée Unique en tant que prêteur, pour un montant total de cent-trente et un mille deux cent soixante quinze euros et quinze centimes (EUR 131.275,15). Un montant de cent-trente et un mille deux cent soixante quinze euros (EUR 131.275) est alloué au capital social et un montant de quinze centimes (EUR 0,15) est alloué à la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

Troisième Résolution

L'Associée Unique donne pouvoir à Mme Lucinda Clifton-Bryant et/ou M. Jacques de Patoul, pouvant agir individuellement, avec plein pouvoir incluant un pouvoir de substitution, aux fins d'apporter les modifications nécessaires dans le registre des associés de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

Quatrième Résolution

L'Associée Unique décide d'ajouter un paragraphe supplémentaire à l'article 6 des statuts qui doit à présent se lire comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales incluant l'annulation d'une ou plusieurs classe entière de parts sociales par l'achat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans ces classes de parts sociales. Dans ce cas, les rachats et annulations de classes de parts sociales devront se faire par ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J)."

Cinquième Résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente. Ainsi, l'article 6 doit à présent se lire comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quarante trois mille sept cent soixante quinze euros (EUR 143.775) représenté par un million quatre cent trente sept mille sept cent cinquante (1.437.750) parts sociales de classe A, un million quatre cent trente sept mille sept cent cinquante (1.437.750) parts sociales de classe B, un million quatre cent trente sept mille sept cent cinquante (1.437.750) parts sociales de classe C, un million quatre cent trente sept mille sept cent cinquante (1.437.750) parts sociales de classe D, un million quatre cent trente sept mille sept cent cinquante (1.437.750) parts sociales de classe E, un million quatre cent trente sept mille sept cent cinquante (1.437.750) parts sociales de classe F, un million quatre cent trente sept mille sept cent cinquante (1.437.750) parts sociales de classe G, un million quatre cent trente sept mille sept cent cinquante (1.437.750) parts sociales de classe H, un million quatre cent trente sept mille sept cent cinquante (1.437.750) parts sociales de classe I, et un million quatre cent trente sept mille sept cent cinquante (1.437.750) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I, et les parts sociales de classe J seront collectivement nommées les "Parts Sociales" et il sera fait référence pour chacune d'elles à une "Part Sociale".

Chaque Part Sociale donne droit à une voix lors des délibérations aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales incluant l'annulation d'une ou plus de classe de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales ayant été émises dans cette classe de Parts Sociales. Dans le cas où il y aurait lieu à de tels rachats et annulations, les annulations et les rachats de Parts Sociales devront être faits suivant l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J)".

Sixième Résolution

L'Associé décide de créer un nouvel article 24 dans les statuts de la Société et de procéder au changement de la numérotation respectivement des articles 25 et 26. Le nouvel article 24 doit à présent se lire comme suit:

" **Art. 24.** Chaque année lors de l'assemblée générale des associés lors de laquelle une distribution aux Associés sera décidée, que ce soit une distribution de dividendes, une distribution résultant de la liquidation de la Société ou toute autre distribution (les "Distributions"), de telles Distributions devront être allouées comme suit: les détenteurs des Parts Sociales percevront des distributions au pro rata lors de l'année considérée dont le montant sera calculé comme suit:

- a) chaque détenteur de Parts Sociales de classe A percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A;
- b) chaque détenteur de Parts Sociales de classe B percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe B;
- c) chaque détenteur de Parts Sociales de classe C percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe C;
- d) chaque détenteur de Parts Sociales de classe D percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D;
- e) chaque détenteur de Parts Sociales de classe E percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe E;
- f) chaque détenteur de Parts Sociales de classe F percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe F;
- g) chaque détenteur de Parts Sociales de classe G percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe G;
- h) chaque détenteur de Parts Sociales de classe H percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe H;
- i) chaque détenteur de Parts Sociales de classe I percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe I; et
- j) chaque détenteur de Parts Sociales de classe J percevra une Distribution lors de l'année considérée dont le montant sera de zéro vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe J.

Si suite à leur cession, leur rachat ou au moment de la distribution les Parts Sociales d'une classe devaient toutes être annulées, les classes suivantes des Parts Sociales en ordre numérique inversé recevront le montant restant à distribuer comme des étant des Distributions."

Septième Résolution

Suite à la création du nouvel article 24, l'Associée Unique décide de modifier la dernière phrase de l'article 23 des statuts de la société qui se lisent désormais comme suit;

" **Art. 23.** (...) Les Dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux termes et conditions mentionnés à l'Art. 24 ci-dessus".

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 3.600,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. APOSTOL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28992. Reçu six cent cinquante-six euros trente-huit cents (656.38).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011127711/303.

(110146939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Socolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 6.413.

—
Extrait de l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2011 que:

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

1. Camille Diederich, président du conseil, 34, rue des Bouleaux, L-8118 Bridel
2. Hans-Peter Maier, administrateur, 5, Ahornweg, CH-6074 Giswil
3. Dr. Hanns Maier, administrateur, 101, Klenzestrasse, D-80469 München
4. Jean-Marc Kieffer, administrateur, 1, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen

Est nommé commissaire aux comptes:

Justin Dostert, 93, rue de la Libération, L-5969 Itzig

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour extrait conforme

SOCOLUX SA

Référence de publication: 2011131647/21.

(110151862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Maag Pump Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.254.

In the year Two Thousand and Eleven, on the fourth day of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

An extraordinary unitholders' meeting (the "Unitholders Meeting") of the company Maag Pump Systems S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140254 (the "Company") was held.

The Unitholders Meeting was presided by M^e Carmine REHO, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary M^e Christelle FRANK, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer M^e Marine LEONARDIS, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the Unitholders Meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the holder(s) of the powers of attorney representing the Unitholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney.

The Chairman declared that:

I. According to the attendance list, Unitholders representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the Unitholders Meeting. The Unitholders Meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of five thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 5,500) by way of contribution in cash so as to bring it from its present amount of nine hundred seventy seven thousand three hundred and sixty eight Pounds Sterling (GBP 977,368) to an amount of nine hundred eighty two thousand eight hundred and sixty eight Pounds Sterling (GBP 982,868) represented by ninety eight thousand two hundred and eighty three (98,283) A to I corporate units and by ninety eight thousand three hundred and twenty one (98,321) J corporate units, each corporate unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to four hundred sixty thousand one hundred and eighty five Pounds Sterling (GBP 460,185) (the "Capital Increase");

2. Waiver of their preferential subscription rights under article 5, second paragraph of the Company's articles of incorporation by any and all Unitholders of the Company with respect to the subscription or to any allocation of corporate units of the Company;

3. Approval of the subscription:

by Mr. Urs Gull, Sales Director, born on 27 March 1959 in Zurich, professionally residing at Aspstrasse 12, CH-8154 Oberglatt, Switzerland, of five hundred (500) A to J newly issued corporate units of the Company, each corporate unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company in consideration of a contribution in cash amounting to four hundred twenty three thousand

three hundred and fifty Pound Sterling (GBP 423,350) representing a share premium amounting to four hundred eighteen thousand three hundred and fifty Pound Sterling (GBP 418,350);

by Mr. Wolf-Günter Freese, born on 5th October 1963 in Münster/Westf., Germany, residing at Rappenhalde 15, CH-8307 Effretikon, Switzerland, of fifty (50) A to J newly issued corporate units of the Company, each corporate unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company in consideration of a contribution in cash amounting to forty two thousand three hundred and thirty five Pounds Sterling (GBP 42,335) representing a share premium amounting to forty one thousand eight hundred and thirty five Pounds Sterling (GBP 41,835);

4. Decision to allocate one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000) from the Capital Increase to a free distributable reserve of the Company (the "Reserve");

5. Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of two thousand six hundred and forty two Pounds Sterling (GBP 2,642) to bring it from its present amount of nine hundred eighty two thousand eight hundred and sixty eight Pounds Sterling (GBP 982,868) to the amount of nine hundred eighty thousand two hundred and twenty six Pounds Sterling (GBP 980,226), represented by ninety eight thousand and nineteen (98,019) A to I corporate units and by ninety eight thousand and fifty five (98,055) J corporate units by repurchase and cancellation of two hundred sixty four (264) A to I corporate units and by two hundred sixty six (266) J corporate units corporate units, from Mr. Roger STEHR for an aggregate amount of ninety nine thousand six hundred and eighty one Euros (EUR 99,681) (the "Capital Decrease");

6. Subsequent amendment of art. 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company;

7. Granting authorisation to any one manager of the Company, with single signatory power and full power of substitution in the name and on behalf of the Company to negotiate, sign, execute any necessary or ancillary document and carry out any actions to be taken on the basis of the present agenda;

8. Any other business.

The Unitholders of the Company moved the following resolutions unanimously:

First resolution

The Unitholders of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of five thousand and five hundred Pounds Sterling (GBP 5,500) by way of contribution in cash so as to bring it from its present amount of nine hundred seventy seven thousand three hundred and sixty eight Pounds Sterling (GBP 977,368) to an amount of nine hundred eighty two thousand eight hundred and sixty eight Pounds Sterling (GBP 982,868) represented by ninety eight thousand two hundred and eighty three (98,283) A to I corporate units and by ninety eight thousand three hundred and twenty one (98,321) J corporate units, each corporate unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to four hundred sixty thousand one hundred and eighty five Pounds Sterling (GBP 460,185).

Second resolution

The Unitholders of the Company resolved to waive their preferential subscription rights under article 5, second paragraph of the Company's articles of incorporation by any and all Unitholders of the Company with respect to the subscription or to any allocation of corporate units of the Company.

Third resolution

The Unitholders of the Company resolved to approve the subscription and payment by the following persons:

(i) by Mr. Urs GULL, Sales Director, born on 27 March 1959 in Zurich, Switzerland, professionally residing at Aspstrasse 12, CH-8154 Oberglatt, Switzerland, of five hundred (500) A to J newly issued corporate units of the Company, each corporate unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company in consideration of a contribution in cash amounting to four hundred twenty three thousand three hundred and fifty Pound Sterling (GBP 423,350) representing a share premium amounting to four hundred eighteen thousand three hundred and fifty Pound Sterling (GBP 418,350);

(ii) by Mr. Wolf-Günter FREESE, born on 5th October 1963 in Münster/Westfalen, Germany, residing at Rappenhalde 15, CH-8307 Effretikon, Switzerland, of fifty (50) A to J newly issued corporate units of the Company, each corporate unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company in consideration of a contribution in cash amounting to forty two thousand three hundred and thirty five Pounds Sterling (GBP 42,335) representing a share premium amounting to forty one thousand eight hundred and thirty five Pounds Sterling (GBP 41,835).

Fourth Resolution

Subscription and Payment

1. Further appeared said Me Carmine REHO, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Urs GULL, prenamed, by virtue of a power of attorney under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Urs GULL of:

five hundred (500) class A corporate units,
 five hundred (500) class B corporate units,
 five hundred (500) class C corporate units,
 five hundred (500) class D corporate units,
 five hundred (500) class E corporate units,
 five hundred (500) class F corporate units,
 five hundred (500) class G corporate units,
 five hundred (500) class H corporate units,
 five hundred (500) class I corporate units, and
 five hundred (500) class J corporate units,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in cash for an aggregate amount of four hundred twenty three thousand three hundred and fifty Pound Sterling (GBP 423,350) representing a share premium in relation to this subscription amounting to four hundred eighteen thousand three hundred and fifty Pound Sterling (GBP 418,350).

The amount of four hundred twenty three thousand three hundred and fifty Pound Sterling (GBP 423,350) is at the disposal of the Company in the Company's bank account.

2. Further appeared said Me Carmine REHO, acting in his capacity as duly appointed attorney of Mr. Wolf-Günter FREESE, prenamed, by virtue of a power of attorney under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mr. Wolf-Günter FREESE of:

Fifty (50) class A corporate units,
 Fifty (50) class B corporate units,
 Fifty (50) class C corporate units,
 Fifty (50) class D corporate units,
 Fifty (50) class E corporate units,
 Fifty (50) class F corporate units,
 Fifty (50) class G corporate units,
 Fifty (50) class H corporate units,
 Fifty (50) class I corporate units, and
 Fifty (50) class J corporate units,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in cash for an aggregate amount of forty two thousand three hundred and thirty five Pounds Sterling (GBP 42,335) representing a share premium amounting to forty one thousand eight hundred and thirty five Pounds Sterling (GBP 41,835).

The amount of forty two thousand three hundred and thirty five Pounds Sterling (GBP 42,335) is at the disposal of the Company in the Company's bank account.

Fifth resolution

The Unitholders of the Company resolved to allocate one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000) from the Capital Increase into the Reserve.

Sixth resolution

The Unitholders of the Company resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of two thousand six hundred and forty two pounds Sterling (GBP 2,642) to bring it from its present amount of nine hundred eighty two thousand eight hundred and sixty eight Pounds Sterling (GBP 982,868) to the amount of nine hundred eighty thousand two hundred and twenty six Pounds Sterling (GBP 980,226), represented by ninety eight thousand and nineteen (98,019) A to I corporate units and by ninety eight thousand and fifty five (98,055) J corporate units by repurchase and cancellation of two hundred sixty four (264) A to I corporate units and by two hundred sixty six (266) J corporate units, from Mr. Roger STEHR for an aggregate amount of ninety nine thousand six hundred and eighty one Euros (EUR 99,681) and to authorize any manager of the Company to proceed with the subsequent payment of the aggregate amount of ninety nine thousand six hundred and eighty one Euros (EUR 99,681) consisting of the Reserve as instructed by Mr. Roger STEHR.

Seventh resolution

The Unitholders of the Company resolved to amend article 5, paragraph 1 of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed share capital is set at nine hundred eighty thousand two hundred and twenty six Pounds Sterling (GBP 980,226) represented by:

ninety eight thousand and nineteen (98,019) class A corporate units,
ninety eight thousand and nineteen (98,019) class B corporate units,
ninety eight thousand and nineteen (98,019) class C corporate units,
ninety eight thousand and nineteen (98,019) class D corporate units,
ninety eight thousand and nineteen (98,019) class E corporate units,
ninety eight thousand and nineteen (98,019) class F corporate units,
ninety eight thousand and nineteen (98,019) class G corporate units,
ninety eight thousand and nineteen (98,019) class H corporate units,
ninety eight thousand and nineteen (98,019) class I corporate units, and
ninety eight thousand and fifty five (98,055) class J corporate units,
each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company."

Eighth resolution

The Unitholders of the Company resolved to grant authorisation to any one manager of the Company, with single signatory power and full power of substitution in the name and on behalf of the Company to negotiate, sign, execute any necessary or ancillary document and carry out any actions to be taken on the basis of the present agenda.

The Meeting was declared closed as there was no further business.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at two thousand two hundred and fifty Euro.

The total amount of the share capital increase and the share premium is valued at EUR 534,042.55.

The amount of the share capital decrease is valued at EUR 3,029.82.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'année deux mille onze, le quatrième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée des Associés") de la Société Maag Pump Systems S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140254 (la "Société").

L'Assemblée des Associés fut présidée par M^e Carmine REHO, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le Président nomma comme secrétaire M^e Christelle FRANK, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M^e Marine LEONARDIS, résidant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée des Associés établit ensuite la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les Associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations.

Le Président déclare que:

I. Conformément à la liste de présence, les Associés représentant la totalité du capital social étaient présents ou valablement représentés à l'Assemblée des Associés. L'Assemblée des Associés pouvait donc valablement délibérer et voter concernant tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour était le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille cinq cents Livres Sterling (GBP 5.500) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante dix-sept mille trois cent soixante-huit Livres Sterling (GBP 977.368) au montant de neuf cent quatre-vingt deux mille huit cent soixante huit Livres Sterling (GBP 982.868) représenté par quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt trois (98.283) parts sociales de catégorie A à I et par quatre-vingt dix-huit mille trois cent vingt et une (98.321) parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société, ensemble avec une prime d'émission s'élevant à quatre cent soixante mille cent quatre-vingt cinq Livres Sterling (GBP 460.185) (l'"Augmentation de Capital");

2. Renonciation à leurs droits préférentiels de souscription conformément à l'article 5, deuxième alinéa des statuts de la Société, par tout et tous les Associés de la Société relativement à la souscription ou à toute allocation de nouvelles parts sociales de la Société;

3. Approbation de la souscription;

Mr. Urs Gull, directeur des ventes, né le 27 mars 1959 à Zurich, résidant professionnellement à Aspstrasse 12, CH-8154 Oberglatt, Suisse, de cinq cents (500) parts sociales de la Société de catégorie A à J nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les mêmes droits et obligations que ceux prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de quatre cent vingt trois mille trois cent cinquante Livres Sterling (GBP 423.350) représentant une prime d'émission d'un montant de quatre cent dix-huit mille trois cent cinquante Livres Sterling (GBP 418.350);

Mr. Wolf-Günter Freese, né le 5 Octobre 1963 à Münster/Westf., Allemagne, résidant au 15 Rappendale, CH-8307 Effretikon, Suisse, de cinquante (50) parts sociales de la Société de catégorie A à J nouvellement émises, ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) portant les mêmes droits et obligations que ceux prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de quarante deux mille trois cent trente-cinq Livres Sterling (GBP 42.335) représentant une prime d'émission d'un montant de quarante et un mille huit cent trente cinq Livres Sterling (GBP 41.835);

4. Décision d'allouer cent mille Livres Sterling (GBP 100.000) de l'Augmentation de Capital à une réserve librement distribuable de la Société (la "Réserve");

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux mille six cent quarante-deux Livres Sterling (GBP 2.642) afin de porter celui-ci de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-huit Livres Sterling (GBP 982.868) à un montant de neuf cent quatre-vingt mille deux cent vingt-six Livres Sterling (GBP 980.226) représenté par quatre-vingt dix-huit mille dix-neuf (98.019) parts sociales de catégorie A à I et quatre-vingt dix-huit mille cinquante-cinq (98.055) parts sociales de catégorie J, par le rachat et l'annulation de deux cent soixante quatre (264) parts sociales des catégories A à I et de deux cent soixante six (266) parts sociales de catégorie J, de Mr. Roger STEHR pour un montant total de quatre-vingt dix-neuf mille six cent quatre-vingt-un Euros (EUR 99.681) (la "Réduction de Capital");

6. Modification en conséquence de l'article 5, paragraphe premier des statuts de la Société;

7. Autoriser tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuel et tout pouvoir de délégation, au nom et pour le compte de la Société à négocier, signer et exécuter tout document nécessaire ou incident et d'entreprendre toute action nécessaire ou incidente à accomplir sur la base du présent ordre du jour; et

8. Divers.

Les Associés de la Société ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille cinq cents Livres Sterling (GBP 5.500) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante dix-sept mille trois cent soixante-huit Livres Sterling (GBP 977.368) au montant de neuf cent quatre-vingt deux mille huit cent soixante huit Livres Sterling (GBP 982.868) représenté par quatre-vingt dix-huit mille deux cent quatre-vingt trois (98.283) parts sociales de catégorie A à I et par quatre-vingt dix-huit mille trois cent vingt et une (98.321) parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société, ensemble avec une prime d'émission s'élevant à quatre cent soixante mille cent quatre-vingt cinq Livres Sterling (GBP 460.185).

Deuxième résolution

Les Associés de la Société ont décidé de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription conformément à l'article 5, deuxième alinéa des statuts de la Société, par tout et tous les Associés de la Société relativement à la souscription ou à toute allocation de nouvelles parts sociales de la Société.

Troisième résolution

Les Associés de la Société ont décidé d'approuver la souscription et la libération par les personnes suivantes:

(i) Monsieur Urs GULL, directeur des ventes, né le 27 mars 1959 à Zurich, Suisse, résidant professionnellement à Aspstrasse 12, CH-8154 Oberglatt, Suisse, de cinq cents (500) parts sociales de la Société de catégorie A à J nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les mêmes droits et

obligations que ceux prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de quatre cent vingt trois mille trois cent cinquante Livres Sterling (GBP 423.350) représentant une prime d'émission d'un montant de quatre cent dix-huit mille trois cent cinquante Livres Sterling (GBP 418.350);

(ii) Monsieur Wolf-Günter FREESE, né le 5 octobre 1963 à Münster/Westfalen, Allemagne, résidant au 15 Rappendale, CH-8307 Effretikon, Suisse, de cinquante (50) parts sociales de la Société de catégorie A à J nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les mêmes droits et obligations que ceux prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de quarante deux mille trois cent trente-cinq Livres Sterling (GBP 42.335) représentant une prime d'émission d'un montant de quarante et un mille huit cent trente cinq Livres Sterling (GBP 41.835).

*Quatrième résolution
Souscription et Libération*

1. A ensuite comparu Maître Carmine REHO, agissant en sa qualité de mandataire de Monsieur Urs GULL, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration restera attachée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, afin d'être soumise avec l'acte aux autorités en charge de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Urs GULL:

Cinq cents (500) parts sociales de catégorie A,
Cinq cents (500) parts sociales de catégorie B,
Cinq cents (500) parts sociales de catégorie C,
Cinq cents (500) parts sociales de catégorie D,
Cinq cents (500) parts sociales de catégorie E,
Cinq cents (500) parts sociales de catégorie F,
Cinq cents (500) parts sociales de catégorie G,
Cinq cents (500) parts sociales de catégorie H,
Cinq cents (500) parts sociales de catégorie I, et
Cinq cents (500) parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les mêmes droits et obligations que ceux prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de quatre cent vingt-trois mille trois cent cinquante Livres Sterling (GBP 423.350) représentant une prime d'émission d'un montant de quatre cent dix-huit mille trois cent cinquante Livres Sterling (GBP 418.350).

Le montant de quatre cent vingt-trois mille trois cent cinquante Livres Sterling (GBP 423.350) est à la disposition de la Société sur le compte bancaire de la Société.

2. A ensuite comparu Maître Carmine REHO, agissant en sa qualité de mandataire de Monsieur Wolf-Günter FREESE, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration restera attachée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, afin d'être soumise avec l'acte aux autorités en charge de l'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Wolf-Günter FREESE:

Cinquante (50) parts sociales de catégorie A,
Cinquante (50) parts sociales de catégorie B,
Cinquante (50) parts sociales de catégorie C,
Cinquante (50) parts sociales de catégorie D,
Cinquante (50) parts sociales de catégorie E,
Cinquante (50) parts sociales de catégorie F,
Cinquante (50) parts sociales de catégorie G,
Cinquante (50) parts sociales de catégorie H,
Cinquante (50) parts sociales de catégorie I, et
Cinquante (50) parts sociales de catégorie J.

chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1), portant les mêmes droits et obligations que ceux prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de quarante deux mille trois cent trente-cinq Livres Sterling (GBP 42.335) représentant une prime d'émission d'un montant de quarante et un mille huit cent trente-cinq Livres Sterling (GBP 41.835).

Le montant de quarante deux mille trois cent trente-cinq Livres Sterling (GBP 42.335) est à la disposition de la Société sur le compte bancaire de la Société.

127461

Cinquième résolution

Les Associés de la Société ont décidé d'allouer cent mille Livres Sterling (GBP 100.000) de l'Augmentation de Capital à la Réserve.

Sixième résolution

Les Associés de la Société ont décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux mille six cent quarante-deux Livres Sterling (GBP 2.642) afin de porter celui-ci de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-huit Livres Sterling (GBP 982.868) à un montant de neuf cent quatre-vingt mille deux cent vingt-six Livres Sterling (GBP 980.226) représenté par quatre-vingt dix-huit mille dix-neuf (98.019) parts sociales de catégories A à I et quatre-vingt dix-huit mille cinquante cinq (98.055) parts sociales de catégorie J, par le rachat et l'annulation de deux cent soixante quatre (264) parts sociales de catégories A à I et de deux cent soixante six (266) parts sociales de catégorie J, de Monsieur Roger STEHR pour un montant total de quatre-vingt dix-neuf mille six cent quatre-vingt-un Euros (EUR 99.681) et d'autoriser tout associé de la Société à procéder au paiement subséquent du montant total de quatre-vingt dix-neuf mille six cents quatre-vingt-un Euros (EUR 99.681) à prélever sur la Réserve, comme indiqué par Monsieur Roger STEHR.

Septième résolution

Les Associés de la Société ont décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent quatre-vingt mille deux cent vingt-six Livres Sterling (GBP 980.226) représenté par:

Quatre-vingt-dix-huit mille dix-neuf (98.019) parts sociales de catégorie A,
Quatre-vingt-dix-huit mille dix-neuf (98.019) parts sociales de catégorie B,
Quatre-vingt-dix-huit mille dix-neuf (98.019) parts sociales de catégorie C,
Quatre-vingt-dix-huit mille dix-neuf (98.019) parts sociales de catégorie D,
Quatre-vingt-dix-huit mille dix-neuf (98.019) parts sociales de catégorie E,
Quatre-vingt-dix-huit mille dix-neuf (98.019) parts sociales de catégorie F,
Quatre-vingt-dix-huit mille dix-neuf (98.019) parts sociales de catégorie G,
Quatre-vingt-dix-huit mille dix-neuf (98.019) parts sociales de catégorie H,
Quatre-vingt-dix-huit mille dix-neuf (98.019) parts sociales de catégorie I, et
Quatre-vingt-dix-huit mille cinquante-cinq (98.055) parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société."

Huitième résolution

Les Associés de la Société ont décidé d'autoriser tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuel et tout pouvoir de délégation, au nom et pour le compte de la Société à négocier, signer et exécuter tout document nécessaire ou incident et d'entreprendre toute action nécessaire ou incidente à accomplir sur la base du présent ordre du jour.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à deux mille deux cent cinquante euros.

Le montant total de l'augmentation du capital et de la prime d'émission est évalué à EUR 534.042,55.

Le montant de la réduction du capital est évalué à EUR 3.029,82.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi de la traduction française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié est rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Carmine REHO, Christelle FRANK, Marine LEONARDIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2011. Relation GRE/2011/2971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125995/365.

(110144744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Ingram Micro Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.204.

La Société a déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg les comptes annuels consolidés de la société Ingram Micro Inc. au 31 décembre 2006 en sa qualité de filiale à 100% de la société Ingram Micro Inc., société ayant son siège social situé au 1600 E. Saint Andrew Place, Santa Ana, CA 92705, United States of America en application de l'article 314 (2) b) bb) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130229/13.

(110149555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Randstad Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 138.754.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130039/10.

(110149634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Presidential Real Estate Development Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 120.377.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011130029/11.

(110149903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Prim Couture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 47, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 18.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011130030/11.

(110149899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Melusine Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 146.175.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} septembre 2011

1. La société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.162 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur René MORIS, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

2. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011131549/20.

(110151503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Serimnir Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.142.

Le Rapport Annuel Révisé pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010 et la distribution du dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130067/12.

(110149531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

PBW II Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

In the year two thousand eleven, on the first day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Flora GIBERT, notary's clerk, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of PBW II Real Estate S.A., Société Anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.138 (the "Company"),

Duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the board of directors of the Company dated August 17, 2011.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state her declaration as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 50, on 25 January 2007 (page 2381) and its articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed dated June 27, 2011 before the notary prenamed and not yet published in the Mémorial C.

2) The subscribed capital of the Company is set at EUR 346,312,000 (three hundred forty six million three hundred and twelve thousand Euro), divided into 172,956,000 (one hundred seventy-two thousand nine hundred fifty-six thousand) class A shares (the "Class A Shares"), 100,000 (one hundred thousand) class B shares (the "Class B Shares") and 100,000 (one hundred thousand) class C shares (the "Class C Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, all fully paid up (by 100%).

3) Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has an un-issued but authorized capital of a maximum amount of EUR 30,688,000 (thirty million six hundred eighty-eight thousand Euro) as from August 26, 2011 to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the underlined nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.

The board of directors is authorized, within the limits of the authorized share capital set out under Article 6, to increase the share capital from time to time, with or without an issue premium, by creating and issuing new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.

4) By resolutions dated August 17, 2011, the board of directors approved the increase of the share capital of the Company by reserving to the existing shareholders the preferential subscription rights, pursuant to Article 6 of the Articles.

5) The share capital of the Company has been increased, within the framework of the authorized share capital set out under Article 6, by a total amount of EUR 5,053,000 (five million fifty-three thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 346,312,000 (three hundred forty-six million three hundred and twelve thousand Euro) to EUR 351,365,000 (three hundred fifty-one million three hundred sixty-five thousand Euro) by creating and issuing 2,526,500 (two million five hundred twenty six thousand five hundred) new Class A Shares (the "New Class A Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, as follows:

- 167,500 (one hundred sixty-seven thousand five hundred) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Natixis Global Asset Management (formerly Ixis Asset Management), a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 21, Quai d'Austerlitz, F - 75013 Paris, France (the "Subscriber 1");

- 368,500 (three hundred sixty-eight thousand five hundred) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by CNP Assurances, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France (the "Subscriber 2");

- 100,500 (one hundred thousand five hundred) New Class A Shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by CARAC, a company established under the laws of France, having its registered office at 2, rue du Château, F-92577 Neuilly Sur Seine, France (the "Subscriber 3");

- 268,000 (two hundred sixty-eight thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Industriens Pensionsforsikring a/s, a company established under the laws of Denmark, having its registered office at Noerre Farimagsgade 3, DK -1364 Copenhagen (the "Subscriber 4");

- 167,500 (one hundred sixty seven thousand five hundred) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Cardif Assurance Vie, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex, France (the "Subscriber 5");

- 134,000 (one hundred thirty-four thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by SOGECAP, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 50, avenue du Général de Gaulle Paris, F-92903 France (the "Subscriber 6");

- 33,500 (thirty-three thousand five hundred) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (formerly SACCEF), a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 128, rue de la Boétie, F-75378 Paris, France (the "Subscriber 7");

- 54,000 (fifty-four thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola Mutual Life Assurance Company, a company established under Finnish laws, having its registered office at Tuulikuja 2, FIN-02010 Tapiola, Finland (the "Subscriber 8");

- 80,500 (eighty thousand five hundred) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola General Mutual Insurance Company, a company established under Finnish laws, having its registered office at Tuulikuja 2, FIN-02010 Tapiola, Finland (the "Subscriber 9");

- 134,000 (one hundred thirty-four thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola Mutual Pension Insurance Company, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulenkujä 1, FIN-02010 Tapiola, Finland (the "Subscriber 10");

- 67,000 (sixty-seven thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by BPCE (formerly Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance), a company established under French laws, having its registered office at 21 Quai d'Austerlitz, 75013 Paris, France (the "Subscriber 11");

- 67,000 (sixty-seven thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Mutavie, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 9 rue des Iris, Bessines, France (the "Subscriber 12"); and

- 884,500 (eight hundred eighty-four thousand five hundred) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by PBW II Real Estate Feeder S.A., a private company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer - L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Subscriber 13", together with the Subscribers 1 to 12, the "Subscribers").

These Subscribers subscribed to the New Class A Shares and had them fully paid up by payment in cash so that the Company has at its free and entire disposal on August 30, 2011 the amount of EUR 5,053,000 (five million fifty-three thousand Euro) as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

6) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of August 30, 2011, the subscribed share capital of the Company presently amounts to EUR 351,365,000 (three hundred fifty-one million three hundred sixty-five thousand Euro), divided into 175,482,000 (one hundred seventy-five thousand four hundred eighty-two thousand) Class A Shares, 100,000 (one hundred thousand) class B shares and 100,000 (one hundred thousand) class C shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each.

Therefore Article 5 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 5. The subscribed capital is set at EUR 351,365,000 (three hundred fifty-one million three hundred and sixty-five Euro), divided into 175,482,000 (one hundred seventy-five thousand four hundred eighty-two thousand) class A shares (the "Class A Shares"), 100,000 (one hundred thousand) class B shares (the "Class B Shares") and 100,000 (one hundred thousand) class C shares (the "Class C Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, fully paid up (by 100 %)."

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in Article 6.1 of the Articles of the Company has been decreased to EUR 25,635,000 (twenty-five million six hundred thirty-five thousand Euro) so that Article 6.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 6.1. The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 25,635,000 (twenty-five million six hundred thirty-five thousand Euro) to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at four thousand Euro (EUR 4,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le premier septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Flora GIBERT, clerc de notaire, résidant au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de PBW II Real Estate S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.138 (la "Société"),

Dûment autorisée à représenter la Société conformément aux minutes du conseil d'administration de la Société en date du 17 août 2011.

Les minutes de ce conseil d'administration, signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 50, du 25 janvier 2007 (page 2381) et ses statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 4 décembre 2009 par devant le notaire susnommé et publié au Mémorial C, numéro 147, du 25 janvier 2010 (page 7019).

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à 346.312.000 EUR (trois cent quarante-six millions trois cent douze mille euros) représenté par 172.956.000 (cent soixante-douze millions neuf-cent cinquante-six mille) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), 100.000 (cent mille) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et 100.000 (cent mille) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (à 100%).

3) Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société a un capital non-émis, mais autorisé d'un montant maximum de 30.688.000 EUR (trente millions six cent quatre-vingt-huit mille euros) depuis le 26 août 2011 qui peut être utilisé pour l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C ou pour l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B, et/ou des Actions de Catégorie C.

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixées par l'article 6, à augmenter le capital social de temps à autre, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B et/ou d'Actions de Catégorie C.

4) Par les résolutions prises en date du 17 août 2011, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social de la Société en réservant aux actionnaires existants les droits préférentiels de souscription, conformément à l'article 6 des Statuts.

5) Le capital social a été augmenté, dans le cadre du capital social autorisé prévu par l'article 6 des Statuts de la Société, d'un montant total de 5.053.000 EUR (cinq millions cinquante-trois mille euros) afin de l'élever de son montant actuel 346.312.000 EUR (trois cent quarante-six millions trois-cent douze mille euros) à 351.365.000 EUR (trois-cent cinquante

et un millions trois cent soixante-cinq mille euros) en créant et émettant 2.526.500 (deux millions cinq cent vingt-six mille cinq cents) nouvelles Actions de Catégorie A (les "Nouvelles Actions de Catégorie A") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, comme suit:

- 167.500 (cent soixante-sept mille cinq cents) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Natixis Global Asset Management (anciennement Ixis Asset Management), une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 21, Quai d'Austerlitz, F -75013 Paris, France (le "Souscripteur 1");

- 368.500 (trois cent soixante-huit mille cinq cents) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par CNP Assurances, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 4, Place Raoul Dautry, F - 75015 Paris, France (le "Souscripteur 2");

- 100.500 (cent mille cinq cents) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par CARAC, une société, établie selon le droit français, ayant son siège social au 2, rue du Château, F - 92577 Neuilly Sur Seine, France (le "Souscripteur 3");

- 268.000 (deux cent soixante-huit mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Industriens Pensionsforsikring a/s, une société établie selon le droit danois, ayant son siège social à Noerre Farimagsgade 3, DK -1364 Copenhague (le "Souscripteur 4");

- 167.500 (cent soixante-sept mille cinq cents) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Cardif Assurance Vie, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 8 rue du Port - 92728 Nanterre Cedex, France (le "Souscripteur 5");

- 134.000 (cent trente-quatre mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par SOGECAP, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 50, avenue du Général de Gaulle Paris, F -92903 France (le "Souscripteur 6");

- 33.500 (trente-trois mille cinq cents) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (anciennement SACCEF), une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 128, rue de la Boétie, F - 75378 Paris, France (le "Souscripteur 7");

- 54.000 (cinquante-quatre mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola Mutual Life Assurance Company, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Tuulikuja 2, FIN-02010 Tapiola, Finlande (le "Souscripteur 8");

- 80.500 (quatre-vingt mille cinq cents) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola General Mutual Insurance Company, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Tuulikuja 2, FIN-02010 Tapiola, Finlande (le "Souscripteur 9");

- 134.000 (cent trente-quatre mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola Mutual Pension Insurance Company, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulenkujä 1, FIN-02010 Tapiola, Finlande (le "Souscripteur 10");

- 67.000 (soixante-sept mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par BPCE (anciennement Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance, une société anonyme établie selon le droit français, ayant son siège social au 21 Quai d'Austerlitz, 75013 Paris, France (le "Souscripteur 11");

- 67.000 (soixante-sept mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Mutavie, une société à responsabilité limitée, établie selon le droit français, ayant son siège social au 9 rue des Iris, Bessines, France (le "Souscripteur 12"); et

- 884.500 (huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par PBW II Real Estate Feeder S.A., une société anonyme, établie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer - L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Souscripteur 13", ensemble avec les Souscripteurs 1 à 12, les "Souscripteurs").

Ces Souscripteurs ont souscrit les Nouvelles Actions de Catégorie A et les ont entièrement libérées par un apport en numéraire de telle sorte que la Société dispose librement et entièrement au 1^{er} septembre 2011 du montant de 5.053.000 EUR (cinq millions cinquante trois mille euros) tel que certifié au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

6) Suite à cette augmentation du capital social avec effet au 30 août 2011, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à 351.365.000 EUR (trois cent cinquante et un millions trois cent soixante-cinq mille euros), divisé en 175.482.000 (cent soixante-quinze millions quatre cent quatre-vingt deux mille) Actions de Catégorie A, 100.000 (cent mille) Actions de Catégorie B et 100.000 (cent mille) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune. Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 351.365.000 EUR (trois cent quarante-six millions trois cent douze mille euros), représenté par 175.482.000 (cent soixante-quinze millions quatre cent quatre-vingt deux mille) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), 100.000 (cent mille) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et 100.000 (cent mille) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, intégralement libérées (à 100%)".

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 6.1 des Statuts a été porté à 25.635.000 EUR (vingt-cinq millions six-cent trente-cinq mille euros) de sorte que l'article 6.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 6.1. La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de 25.635.000 EUR (vingt-cinq millions six cent trente-cinq mille euros) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C ou afin d'accroître la valeur nominale des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à quatre mille Euros (EUR 4.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne co-signe avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39346. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127822/243.

(110147017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pronuphar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.417.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130037/9.

(110150031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Coviva Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 152.825.

Je soussigné, Monsieur François-Xavier Carpentier, directeur de la société COVIVA Lux, vouloir modifier l'adresse du siège social de ma société Coviva Lux.

Actuellement domiciliée à:

8, rue Lou Hemmer

L-1748 Findel

Je souhaiterais aujourd'hui, la faire domicilier à:

Coviva Lux

Bureaux Seed box SA
124, bld de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg

Luxembourg, le 28/07/2011.
COVIVA LUX
Seed box
124, boulevard de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg
François-Xavier Carpentier

Référence de publication: 2011131855/23.

(110151981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Priviga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 133.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011130033/11.

(110149521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

T.E.R. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler Rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 57.899.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 septembre 2011.

Pour la société
HORETCOM S.A.
26 rue Marguerite de Brabant
L-1254 LUXEMBOURG
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2011130541/16.

(110150482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Priviga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 133.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011130034/11.

(110149523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Priviga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 133.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011130035/11.

(110149527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

RLT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.713.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2011130047/11.

(110149865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Randstad Luxembourg North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.086.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130040/10.

(110149635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Raimond Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130042/9.

(110149873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Raimond Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130043/9.

(110149876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Tek Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 72.661.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 août 2011 que:

- La société G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121820 est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Robert Becker démissionnaire. La société est représenté par Monsieur Thierry Hellers, né le 13/09/1968 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, (administrateur).

- Le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121917 a changé de dénomination. La dénomination nouvelle est G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

- Les mandats des administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.09.2011.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011131666/21.

(110151972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.416.

Les comptes annuels au 27 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130044/9.

(110150014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Reckitt Benckiser Investments (N°7), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 152.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130045/9.

(110150001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 114.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130046/9.

(110149985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Rossel France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.067.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130049/10.

(110149993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Naiades Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 146.802.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 20 septembre 2011, a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Henri GRISIUS, gérant, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg,
- Mr Alain PLATTET, gérant, expert comptable diplômé, 11 rue de la Coratterie, CH-1204 Genève, Suisse,
- Mr Vincent VLIEBERGH, gérant, MSC Engineering, MBA, 9b, Chemin du Bois Magonette, B-1380 Lasne, Belgique.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2012.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour *NAIADES CAPITAL*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011131565/17.

(110152162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

AZ Electronic Materials Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.729.285,62.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.565.

—
Par résolutions signées en date du 24 août 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Kenneth Greatbatch, avec adresse à Cokes Lane, HP8 4UD Chalfont St. Giles, Royaume Uni, de son mandat de gérant, avec effet au 31 août 2011.

2. Nomination de Michael Andrew Powell, avec adresse au 3, Old Oak Close, KT11 2TF Cobham, Surrey, Royaume Uni, au mandat de gérant, avec effet au 1^{er} septembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130151/15.

(110149327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Rossel France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.067.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130050/10.

(110149994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

S.A. HENKEL BELGIUM, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 55.226.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011130052/10.

(110150113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Sata Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, Domaine Malpartes.

R.C.S. Luxembourg B 51.502.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130063/10.

(110149636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

SEB Global Invest 15 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 133.429.

Le rapport annuel au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130064/10.

(110150185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Enertec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.230.

Der Sitz der Gesellschaft

«Enertec S.a.r.l.»

ist:

11A, Boulevard Joseph II

L- 1840 Luxembourg

Enertec S.a.r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2011130163/14.

(110149231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Ibiscom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.905.

Der Sitz der Gesellschaft

«Ibiscom S.a.r.l.»

ist:

11A, Boulevard Joseph II

L- 1840 Luxembourg

Ibiscom S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2011130169/14.

(110149234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

SEB 9 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 133.424.

Le rapport annuel au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130065/9.

(110149982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Simandir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Simandir S.A.
Signature

Référence de publication: 2011130068/12.

(110150079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

SOF International Hotel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130071/11.

(110150163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Institut pour le droit européen de la circulation, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8081 Bertrange, 75, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg F 8.857.

STATUTS

L'an deux mil onze, le neuf juin.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

Name des Teilnehmers	Eintrag als korporatives Gründungsmitglied	Adresse korporatives Gründungsmitglied	Adresse des Vertreterers des korporativen Gründungsmitglieds / Adresse	Eintrag als ordentliches Gründungsmitglied	Beruf des Teilnehmers / Vertreterers
1. Paul Hammelman	-	-	-	75 rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Luxembourg	Avocat à la cour
2. Prof. Hubert Groutel	-	-	-	40, rue Fernand Izer, F-33400 Talence, Frankreich	Universitäts - Professor
3. Ulf Lemor	-	-	-	Böckingstr. 6, D- 53604 Bad Honnef, Deutschland	Rechtsanwalt
4. GEMA	GEMA	9 Rue St. Pétersbourg F-75008 Paris, Frankreich	Gilles Brunet, 27 Rue des Ors, F- 79000 Niort Frankreich	-	Conseiller en assurances mutuelles
5. ADAC e.V	ADAC e.V.	Am Westpark 8, D-81373 München, Deutschland	Werner Kaessmann, Kaiserstr. 61, D- 44135 Dortmund, Deutschland	-	Generalsyndikus des ADAC
6. GDV	GDV	Wilhelmstr. 43/43 G, D- 10117 Berlin, Deutschland	Dr. Bernhard Gause, Wilhelmstr. 43/43 G, D-10117 Berlin, Deutschland	-	Mitglied der Hauptgeschäfts- führung
7. Karlheinz Kutschenreiter	-	-	-	Braache 3, D- 57299 Burbach, Deutschland	Rechtsanwalt
8. AVUS Internationale	AVUS Internationale Schadenregulierun-	Rechbauerstr . 4, A-8010 Graz, Österreich	Dr. Dieter Pscheidl, Rechbauerstr. 4, A- 8010 Graz,	-	Geschäftsführer, President AVUS Group

127474

Schadenregulie- rungen	gen		Österreich		
9. Holger Backu				Holger Backu, InterEurope AG European Law Service, Hansaallee 249, D-40549 Düsseldorf, Deutschland	Vorstandsvor- sitzender / Rechtsanwalt
10. Bureau Central Français	Bureau Central Français	1, Rue Jules Lefebvre, F- 75009 Paris, Frankreich	Françoise Dauphin, 1, Rue Jules Lefebvre, F-75009 Paris, Frankreich	-	Directrice
11. Hélène Béjui-Hugues	-	-	-	AREDOC, 1 rue Jules Lefebvre, F- 75431 Paris Cedex 9, Frankreich	Délégué Général
12. Stéphanie Koch	-	-	-	AFES-AVUS Luxembourg S.à.r.l. 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg	Versicherungs- betriebswirtin (DVA)
13. DAV Deutscher Anwaltverein (DAV) e.V.	DAV Deutscher Anwaltverein (DAV) e.V.	Littenstr. 11, D-10179 Berlin	Oskar Riedmeyer, Kanzlei Dr. Eick und Partner, Herzog Wilhelm Str. 26, D-80331 München Deutschland	-	Rechtsanwalt
14. Oskar Riedmeyer	-	-	-	Oskar Riedmeyer, Kanzlei Dr. Eick und Partner, Herzog Wilhelm Str. 26, D-80331 München Deutschland	Rechtsanwalt
15. RWTH Aachen, Lehrstuhl für Bürgerliches Recht	RWTH Aachen, Lehrstuhl für Bürgerliches Recht	Templergrab en 55, D- 52056 Aachen, Deutschland	Prof. Dr. Christian Huber, Templergraben 55, D-52056 Aachen, Deutschland	-	Universitäts - Professor
16. Dr. Martin Metzler	-	-	-	Dr. Martin Metzler, NVB&NGF, Postfach, CH-8085 Zürich, Schweiz	Präsident NVB&NGF
17. DEKRA Claims Services	DEKRA Claims Services	Rue Le Corbusier 40, CH-1208 Genève, Suisse	Alain Kunz, DEKRA Claims Services, Rue Le Corbusier 40, CH- 1208 Genève, Suisse	-	Jurist
18. Herr Dr. Czaba von Pataky	-	-	-	Árnyas u. 4 H-5200 Törökszentmiklós Ungarn	Rechtsanwalt
19. Herr Dr. Tibor von Pataky	-	-	-	Árnyas u. 4 H-5200 Törökszentmiklós Ungarn	Rechtsanwalt
20 Hans-Peter Luckhaupt	-	-	-	R+V Allgemeine Versicherung AG, John-F. Kennedy-	Fachprokurist

				Str. 1, D-65189 Wiesbaden, Deutschland	
21. Vanessa Colin	-	-	-	Allianz Versicherungs-AG Königinstr. 28, D- 80802 München, Deutschland	Leitende Justitiarin
22. Dr. Michael Buse	-	-	-	Via Monte Napoleone 21, I- 20121 Mailand, Italien	Rechtsanwalt
23. Marco Frola	-	-	-	Marco Frola, Fondiarìa SAI, Corso Matteotti 51, Estero I-10121 Torino, Italien	Responsabile Controllo, Periti,
24. Volodymyr Romanyshyn	-	-	-	Volodymyr Romanyshyn, Motor (Transport) Insurance Bureau of Ukraine, 8 Rusanivskiy blvd., 02154 Kyiv, Ukraine	President Motor (Transport) Insurance Bureau of Ukraine
25. Yannis Pantelidis	-	-	-	Yannis Pantelidis, PD Law Offices, Rue Skoufa, GRAthenes, Griechenland	Rechtsanwalt
26. Dr. Wolfgang Resch	-	-	-	Dr. Wolfgang Resch, Imperial House, 31 Temple Street, Birmingham, B2 5DB England, United Kingdom	Chief Executive Officer
27. PEOPIL Pan-European Organisation of Personal Injury Lawyers	PEOPIL Pan-European Organisation of Personal Injury Lawyers	Imperial House, 31 Temple Street, Birmingham, B2 5DB England, United Kingdom	Dr. Wolfgang Resch, Imperial House, 31 Temple Street, Birmingham, B2 5DB England, United Kingdom	-	Chief Executive Officer
28. Paul Kuhn				Weidenweg 3, D- 86420 Diedorf, Deutschland	Rechtsanwalt
29. Frank- Thomas Bienko				Karcherstr. 4, D- 66111 Saarbrücken, Deutschland	Rechtsanwalt
30. Willi Rothley				Ringstr. 15, D- 67806 Rockenhausen, Deutschland	Rechtsanwalt
31. Nationales Versicherungsbüro Schweiz	Nationales Versicherungsbüro Schweiz	CH-8055 Zürich	-		
32. Nationaler Garantie Fonds Schweiz	Nationaler Garantie Fonds Schweiz	CH-8085 Zürich	-		
33. AREDOC		1, Rue Jules Lefevre F- 75009 Paris	Mme BESSIERES- ROQUES Isabelle		Déléguée générale adjointe

34. CASAERT		21, rue P. Henrier	juriste
Philippe		F-76120 Grand-Querilly	
35. TELLOLI		Rue de Pied de Fond	Responsable
Jean-Pierre		- F-79000 NIORT	sinistres
36. MAIF	VIGUÉ Emmanuelle	200, Avenue	Responsable
		Salvador Alliende -	sinistres
		F 79038 NIORT	internationaux
37. Andreas		Gladbeckerstrasse	Rechtsanwalt
FENTRUP		178 D-46282	
38. Torsten		Dorsten	
		Harpelerstrasse 8	Rechtsanwalt für
		D-42285	Verkehrsrechte
KORTE		Wuppertal	
39. ÖAMTC.	Schubertring 1-3,	Andreas	Jurist
	A-1010 Wien	ACHRAINER	
40.FACULTY	12, rue Ganett 3°	Marie-José	
OF LAW	Esquerdo	REISRANGEL	
UNIVERSITY	P-1200-204	DE MESQUITA	
OF LISBON,	Lisboa		

Les comparants sub 17, 31 et 32 sont ici représentés par Dr. Martin METZLER, précité, en vertu de 3 procurations jointes en annexe au présent acte.

Les comparants sub 5, 18 à 23, 25 à 28 et 34 à 39 sont ici représentés par Mr Michael NISSEN, précité, en vertu de 17 procurations jointes en annexe au présent acte.

Le comparant sub 33 est ici représenté par Madame Bessieres-Roques.

Les comparants sub 24 et 40 sont ici représentés par Ulf Lemor, précité, en vertu de deux procurations jointes en annexe au présent acte.

Lesquels comparants déclarent par les présentes vouloir constituer une association sans but lucratif, régie par la loi luxembourgeoise et les statuts ci-après

Art. 1^{er}. Généralités.

1. Nom

L'association est dénommée «Institut pour le droit européen de la circulation», association sans but lucratif.

2. Siège

Elle a son siège à Bertrange. Ce siège peut être transféré au Luxembourg sur simple demande du conseil d'administration.

3. Immatriculation

Ci-après désignée sous le terme d'«Institut», elle est immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg.

4. Langues officielles

Les langues officielles de l'association sont l'allemand, l'anglais, le français et l'italien.

Le français est la langue de référence qui fait foi en cas de problème d'interprétation des langues officielles.

Art. 2. Objet social.

1. L'Institut a pour objet d'être au service - tout particulièrement dans le cadre de l'Union européenne - de la science, de la politique, de l'économie et de la protection des consommateurs pour ce qui touche tous les secteurs nationaux, européens et internationaux du droit de la circulation.

2. Il organise des congrès, des séminaires, des cours et des colloques ainsi que d'autres conférences et événements dans le but de:

- a) coordonner l'enseignement et la recherche dans tous les secteurs du droit de la circulation;
- b) favoriser la formation continue d'accompagnement professionnel de tous les usagers du droit de la circulation;
- c) promouvoir l'échange des connaissances scientifiques et des expériences pratiques.

3. Il organise annuellement les «Journées européennes du droit de la circulation» qui ont lieu dans différentes villes européennes et aussi régulièrement au Luxembourg.

4. Il organise régulièrement un prix de thèse dans le domaine du droit européen de la circulation. Le montant du prix et les conditions de son attribution sont fixés par le bureau exécutif.

Art. 3. Membres.

1. Toute personne majeure, intéressée par le droit de la circulation et sa pratique dans l'Union européenne, peut devenir membre individuel de l'association.

2. Les personnes morales ainsi que les autorités et les fédérations peuvent devenir membres. Leur statut est assimilé à celui des membres individuels.

3. Le bureau exécutif décide de l'adhésion des membres. Le refus d'admission ne requiert aucune justification.

4. L'adhésion prend fin avec le décès d'un membre personne physique ou, pour les membres personnes morales, par la perte de leur capacité juridique. Elle prend également fin par la démission et l'exclusion.

a) La démission se fait nécessairement par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard 6 semaines avant la fin de l'année en cours.

b) L'assemblée générale prononce l'exclusion d'un membre pour faute grave portant préjudice à l'Institut, ou si elle apparaît nécessaire dans l'intérêt de celui-ci. L'exclusion prend effet à la date de la notification.

c) Est réputé démissionnaire le membre qui dans un délai de 12 mois ne paie pas les cotisations qui lui incombent.

5. Le nombre minimal de membres est de 3.

6. Les membres doivent payer une cotisation d'adhésion annuelle.

Celle-ci est fixée, chaque année, par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

La cotisation des membres personnes physiques et celle des membres personnes morales peuvent avoir un montant différent. Le maximum de la cotisation est de 5.000 € pour les membres personnes morales et de 500 € pour les membres individuels. La cotisation est due au 31 mars de l'année correspondante.

Les modalités d'application figurent dans le règlement intérieur.

Art. 4. Gouvernance.

Les organes de l'Institut sont:

a) l'assemblée générale,

b) le président.

c) le conseil d'administration,

d) le bureau exécutif,

Art. 5. Assemblée générale.

1. L'assemblée générale est l'organe suprême de l'Institut.

2. Nomination - Révocation

L'assemblée générale nomme et révoque:

a) le président,

b) les présidents d'honneur,

c) les vice-présidents,

d) les membres du conseil d'administration,

e) les commissaires aux comptes.

3. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- la modification des statuts;

- la nomination et la révocation des administrateurs;

- l'approbation des budgets et des comptes;

- la dissolution de l'association

Elle vote le règlement intérieur, le rapport moral et financier, .

Elle détermine le montant de la cotisation annuelle d'adhésion.

Elle donne décharge au conseil d'administration.

Art. 6. Organisation de l'assemblée générale.

1. L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an.

2. Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées:

a) sur décision du conseil d'administration;

b) sur demande écrite d'un cinquième des membres.

3. Les assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, sont convoquées par écrit par le président avec l'ordre du jour, au moins trois semaines à l'avance, par courrier postal, fax ou e-mail.

4. Le président - ou son suppléant en cas d'absence - assure la présidence de l'assemblée générale.

5. Un membre empêché peut se faire représenter par un autre membre.

Chaque membre peut représenter jusqu'à trois autres membres.

6. L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents et représentés. Chaque membre a une voix.

Elle décide à la majorité simple des suffrages exprimés.

Les votes se font à main levée, sauf objection pour les votes concernant les élections.

Les abstentions ne sont pas considérées comme suffrages exprimés.

Le partage égal des voix emporte refus d'une demande.

Les élections des vice-présidents et des membres du conseil d'administration peuvent avoir lieu en bloc.

La majorité des deux tiers des membres présents ou représentés est nécessaire pour des décisions concernant la révocation des membres du conseil d'administration.

7. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal, dûment signé par le président de séance et par le rédacteur du procès-verbal, dont un exemplaire est envoyé aux membres par courrier postal, fax ou e-mail. Le procès-verbal peut être demandé par des tiers, par écrit signé (lettre ou fax) envoyé au siège de l'association.

8. Modification des statuts

Les demandes de modification des statuts peuvent être faites par:

- a) chaque membre,
- b) le bureau exécutif,
- c) le conseil d'administration.

Les membres doivent adresser leur demande au président, au minimum deux semaines avant l'assemblée générale, par écrit (courrier postal, fax, email).

Les demandes de modification des statuts sont présentées par le conseil d'administration à l'assemblée générale pour prise de position.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Toute modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 7. Le président.

1. Le président convoque et dirige les Journées européennes sur le droit de la circulation routière, les assemblées générales, ainsi que les réunions du conseil d'administration et du bureau exécutif.

2. Le nombre de vice-présidents ne peut dépasser 6 personnes.

Un, voire deux d'entre eux, sont désignés par le conseil d'administration pour suppléer le président en cas d'empêchement de ce dernier.

3. Les vice-présidents sont membres du conseil d'administration et peuvent participer aux réunions du bureau exécutif à titre consultatif.

4. Les anciens présidents y compris les anciens présidents de l'Institut pour le droit européen de la circulation de droit allemand peuvent être élus en tant que présidents d'honneur.

Les présidents d'honneur peuvent participer aux réunions du conseil d'administration et du bureau exécutif à titre consultatif.

Art. 8. Conseil d'administration.

1. Le conseil d'administration se compose du président, d'un maximum de 6 vice-présidents et d'un maximum de 27 autres membres.

2. Dans la mesure du possible, les domaines d'activités suivants sont représentés au conseil d'administration:

- Assurances,
- Barreau,
- Commission européenne
- Consommateurs,

- Parlement européen
- Science.

3. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans. Elle est calculée d'assemblée générale ordinaire à assemblée générale ordinaire, ou au plus tard jusqu'à l'élection de successeurs.

4. La personne morale ayant désigné un de ses membres comme représentant au conseil d'administration peut mettre fin à son mandat. Dans ce cas, elle ne peut pas unilatéralement désigner un autre représentant. Le siège au conseil d'administration doit être considéré comme vacant. Il appartient alors à l'assemblée générale de désigner un nouveau membre au conseil d'administration pour la fin du mandat restant à courir. Ce nouveau représentant peut soit être choisi parmi les membres de la personne morale, soit être tout autre candidat au gré de l'assemblée générale.

Art. 9. Mission du conseil d'administration.

1. Le conseil d'administration:

- gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.
- peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même, si les statuts ou l'assemblée générale l'y autorisent, à un tiers.
- peut désigner un délégué qui assume la pleine responsabilité de la bonne gestion des affaires administratives.
- est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.
- donne son avis sur les demandes de modification des statuts ou du règlement intérieur.
- élit les membres du bureau exécutif en son sein. Il peut s'agir d'une élection en bloc.
- désigne un, voire deux vice-présidents chargés de suppléer le président en cas d'empêchement de ce dernier.
- adopte les recommandations.
- peut constituer des groupes de travail.
- se dote d'un règlement intérieur.

2. Il atteint le quorum si le président ou un des vice-présidents et dix autres membres au moins sont présents ou représentés lors de la prise de décision.

Une prise de décision par écrit est admise; elle sera annexée au procès-verbal de la prochaine réunion.

Il décide à la majorité simple des suffrages exprimés. Les abstentions ne sont pas considérées comme suffrages exprimés. Le partage égal des voix emporte refus d'une demande.

3. En vue d'assurer l'administration de l'Institut, le conseil d'administration peut désigner un délégué, qui assume la pleine responsabilité de la bonne gestion des affaires administratives. Il peut également lui donner mandat pour représenter l'Institut. Les mesures d'application figurent au règlement intérieur du conseil d'administration.

Art. 10. Bureau exécutif.

1. Le conseil d'administration élit en son sein un bureau exécutif qui peut compter le président, le ou les vice-présidents chargés de le suppléer, et jusqu'à sept membres.

2. Le bureau exécutif:

- a) se dote d'un règlement intérieur;
- b) adopte un règlement financier;
- c) gère les affaires courantes et exécute les tâches qui lui sont confiées par les présents statuts et les décisions du conseil d'administration.

3. Il est convoqué, en règle générale, tous les deux mois par le président.

Art. 11. Commissaires aux comptes.

1. Deux commissaires aux comptes sont élus par l'assemblée générale, parmi les membres de l'Institut, pour en assurer le contrôle de la trésorerie. Ils ne peuvent exercer aucune fonction liée à la gouvernance de l'Institut.

2. La durée du mandat de chaque commissaire aux comptes est de trois ans. Elle est calculée d'assemblée générale ordinaire à assemblée générale ordinaire.

Art. 12. Utilisation des fonds - Remboursement des frais.

1. Les revenus et profits éventuels ne peuvent être utilisés qu'aux fins conformes aux statuts de l'Institut.

2. Les cotisations, droits et objets contribuent à la croissance du capital de l'Institut et seront exclusivement utilisés pour servir les fins et couvrir les dépenses de celui-ci, selon les modalités prévues à l'article 2. Le capital global de l'Institut est affecté à un usage défini dans le sens des dispositions légales en vigueur.

3. Remboursement des frais

Le président, les présidents d'honneur, les vice-présidents, les commissaires aux comptes, ainsi que les membres du conseil d'administration, du bureau exécutif et des groupes de travail sont autorisés à demander le remboursement de dépenses contractées dans l'intérêt de l'Institut, sauf s'ils représentent une personne morale. Les modalités sont déterminées par le règlement intérieur.

Art. 13. Dissolution.

1. L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

2. L'assemblée générale élit deux liquidateurs en vue de la liquidation de l'Institut. Dans ce cas, l'actif net sera affecté, après liquidation du passif, à une fondation de droit luxembourgeois ou à une association reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité analogue à celle prévue à l'article 2 des statuts .

3. Les membres qui quittent l'Institut, soit en cas de dissolution de celui-ci, soit pour un autre motif, ne recevront aucune part de son patrimoine, ni indemnisation ou versement quelconque, ni remboursement du montant de leur cotisation ou d'une participation quelconque sous forme d'un apport en nature.

Art. 14. Dispositions diverses.

1. Pour tout ce qui n'est pas spécialement prévu dans les présents statuts, la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif est applicable.

2. L'exercice de l'Institut correspond à l'année civile.

3. Le lieu d'exécution du contrat et le tribunal compétent pour trancher tout litige en rapport aux statuts se trouvent à Luxembourg.

4. Toute modification aux statuts doit être publiée au Mémorial. Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation d'administrateur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ces derniers ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. Hammelmann, H. Groutel, U. Lemor, G. Brunet, M. Nissen, B. Gause, K. Kutschenreiter, D. Pscheidl, H. Backu, F. Dauphin, H. Béjui-Hugues, S. Koch, O. Riedmeyer, C. Huber, M. Metzler, T. von Pataky, H.-P. Luckhaupt, V. Colin, M. Buse, V. Romanyshyn, F.-T. Bienko, W. Rothley, I. Bessieres-Roques et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2011. LAC/2011/27873. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126549/414.

(110145654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

SOF International Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130072/11.

(110150164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

AZ Electronic Materials S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.074.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 mai 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Kenneth Greatbatch, avec adresse à Chalfont S. Giles, HP84UD, Londres, Royaume Uni, de son mandat d'administrateur exécutif, avec effet au 31 août 2011.

2. Nomination de Michael Andrew Powell, avec adresse au 3, Old Oak Close, KT11 2TF Cobham, Surrey, Royaume Uni, au mandat d'administrateur exécutif, avec effet au 1^{er} septembre 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130152/15.

(110149307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Sogesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 19, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 88.984.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011130073/10.

(110149846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Star Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3924 Mondercange, 6, Am Rousegaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 42.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130077/9.

(110149529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Paradisi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.017.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.362.

Extrait du conseil de gérance tenu le 8 septembre 2011

Le conseil de gérance, a pris en date du 8 septembre 2011 les résolutions suivantes:

- Les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- Les gérants constatent que Monsieur José CORREIA et Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, gérants de la société ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131579/17.

(110151592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Swan Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 74.884.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130082/9.

(110149833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Stofan, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.087.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011130079/12.

(110149686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Living Space S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.815.

Der Sitz der Gesellschaft

«Living Space S.A.»

ist:

11A, Boulevard Joseph II

L- 1840 Luxembourg

Living Space S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011130173/14.

(110149220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Health Alternative Strategy, HAS, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.425.

STATUTS

L'an deux mille onze, le six septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

la société HEALTHFILUX, HEALTH FINANCE LUXEMBOURG S.A., constituée le même jour pardevant le notaire instrumentaire, représentée par deux de ses gérants Monsieur Dominique, Florent, Raymond AMORY, dirigeant de société, né le 23 septembre 1955 à Valenciennes (France), demeurant à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg et Madame Corine LOSAPPIO, épouse ARMORY, administratrice de sociétés, née le 11 mai 1967 à Paris (France), demeurant à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, ici représentés par Madame Souade BOUTHAROUITE, employée privée, demeurant professionnellement à 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 19 août 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Health Alternative Strategy, HAS".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société aura pour objet, les prestations de services aux entreprises, ainsi que toutes prestations de service dans le domaine du Conseil économique et financier aux entreprises.

Elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000.-) euros divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310.-) euros chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de mai à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Le comparant précité a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) la société HEALTHFILUX, HEALTH FINANCE LUXEMBOURG S.A., en formation, prémentionnée et telle que représentée cent actions	100
2) Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,00 €) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée constitutive à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Dominique, Florent, Raymond Amory, dirigeant de société, né le 23 septembre 1955 à Valenciennes (France), demeurant à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, président;
 - b) Madame Corine Losappio épouse Amory, administratrice de sociétés., née le 11 mai 1967 à Paris (France), demeurant à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg;
 - c) Monsieur Philippe Dauvergne, dirigeant de société, né le 20 mai 1972 à Fontenay-aux-Roses (France), demeurant au 23, rue Pierre Maisonnnet , L-2113 Luxembourg
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
FORTRUST GLOBAL, société anonyme établie et ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B152196.
- 4) Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que deux de ses membres étaient présents (Monsieur Dauvergne) ou représentés (Monsieur Dauvergne ayant procuration pour Monsieur Dominique, Florent, Raymond AMORY) , a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Dominique, Florent, Raymond Amory, prénommé, à la fonction d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation de faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Boutharouite et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39996. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129916/153.

(110149569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Sudcal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 137.698.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011130081/10.

(110149845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Swisstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011130083/10.

(110149793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

T - Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 133.319.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011130085/10.

(110149942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Victaulic Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.990.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 4 Aout 2011 que:

- Pierre d'Arenberg ayant pour adresse, 633 Uhler Road, PA 18042 Easton Etats-Unis d'Amérique, a transféré 94 150 000 parts sociales sous forme nominative à la société Victaulic International S.à r.l., ayant pour adresse, 46A Avenue JF Kennedy 1855 Luxembourg

- Murray Enterprises LLC. ayant pour adresse, 2711 Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington- Etats Unis d'Amérique, a transféré 94 150 000 parts sociales sous forme nominative à la société Victaulic International S.à r.l., ayant pour adresse, 46A Avenue JF Kennedy 1855 Luxembourg

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011131702/17.

(110151435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

T.H. C O Jeux Automatiques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 86, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011130086/10.

(110149988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

TALIX International, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 133.156.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TALIX INTERNATIONAL

Référence de publication: 2011130095/10.

(110150194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Tamia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.605.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Christelle Ferry

Référence de publication: 2011130096/12.

(110150053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Tamia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.605.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Christelle Ferry

Référence de publication: 2011130097/12.

(110150057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Ingram Micro Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.204.

La Société a déposé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg les comptes annuels consolidés de la société Ingram Micro Inc. au 31 décembre 2007 en sa qualité de filiale à 100% de la société Ingram Micro Inc., société

ayant son siège social situé au 1600 E. Saint Andrew Place, Santa Ana, CA 92705, United States of America en application de l'article 314 (2) b) bb) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130231/13.

(110149586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Tiger Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 57.009.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130102/9.

(110149842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Transports Rossi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.508.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011130106/10.

(110149844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Unikom Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1262 Luxembourg, 12, Sentier de Bricherhof.

R.C.S. Luxembourg B 82.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Le présent document remplace le document déposé sous le numéro L-110148831

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130112/10.

(110149910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

VAC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.562.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130114/11.

(110150034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Editions PCE S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 19, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 123.547.

Les comptes au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132483/9.

(110152779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Raiffeisen Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 46, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 49.848.

—
Extrait du procès-verbal de la 57e réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 juillet 2011 au 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Résolution 6: Divers

1. Démission de deux Administrateurs.

A) Le Conseil d'Administration prend note de la démission comme Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Monsieur Paul LAUTERBOUR présentée lors de la réunion du Conseil d'Administration avec effet à l'issue de la présente réunion du Conseil d'Administration.

B) Le Conseil d'Administration prend note de la démission comme Administrateur de

Monsieur Ernest CRAVATTE présentée lors de la réunion du Conseil d'Administration avec effet à l'issue de la présente réunion du Conseil d'Administration.

2. Cooptation de deux nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet immédiat, comme Administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Jean-Louis BARBIER, demeurant professionnellement au 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

- Monsieur Laurent DEMEULDER, demeurant professionnellement au 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Les mandats des nouveaux Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2012, statuant sur les comptes de l'exercice social de 2011.

3. Nomination du Président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration décide de nommer comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Guy HOFFMANN, demeurant professionnellement au 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011128960/31.

(110148156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Ferteco Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.281.650,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.141.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 30 août 2011

Il résulte desdites résolutions que:

- Messieurs Marcus Dias SEVERINI et Marcelo Tertuliano MELO ont été révoqués en tant que gérants de la Société avec effet immédiat.

- Monsieur Geert VAN DER MOLEN, né le 30 décembre 1961 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant à Place du Tilleul, 1261 Marchissy, Suisse et Monsieur Marcio Felipe Milheiro AIGNER, né le 20 avril 1975 à Rio de Janeiro, Brésil, demeurant à Av. Presidente Juscelino Kubitschek, 1327, 16^{ème} étage, Itaim Bibi, São Paulo, Brésil, ont été nommés en tant que gérants de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2011129102/20.

(110148119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.
